

NOUS AVONS LU

LES MOTS DE LA CYBERCULTURE

Gabriel Otman - Éd. Belon - 1998 - 475 pages.

Un livre optimiste sur les facultés d'évolution de la langue française qui a su s'enrichir en quelques années de plusieurs centaines de mots nouveaux dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces mots, pour la plupart seulement employés par une minorité, sont certainement destinés à se banaliser dans les années à venir.

Cet ouvrage se consulte avec intérêt. Il est rédigé avec rigueur mais aussi avec décontraction et humour. Il est complété par une liste thématique et un index comprenant la totalité des entrées principales mais aussi un grand nombre de termes mentionnés dans les définitions, les notes et les chroniques.

Nous en recommandons la lecture.

SITES INTERNET

Le Guide 98 - Éd. Micro-Application - 860 pages - 1998 - 104 F TTC.

Plus de 5 000 adresses francophones et internationales sont répertoriées dans ce guide, regroupées en 29 chapitres : cinéma, droit, gastronomie, informatique, loisirs, science et technique, société, etc. L'ouvrage comprend un index de toutes les adresses citées et un index des mots-clés.

A chaque site sont attribuées 4 notes (de 1 à 5) impression générale, intérêt, navigation, graphisme. Malheureusement on ne trouve aucune indication sur la langue employée, le plus souvent l'anglais, vous aviez deviné.

Un guide qui concerne tout, ou presque, sauf l'enseignement. Il peut néanmoins rendre quelques services avant d'être caduc.

RAPPORT MONDIAL SUR L'ÉDUCATION - 1998 - Les enseignants et l'enseignement dans un mode en mutation

Le Monde de l'Éducation et L'UNESCO - 176 pages - 1998 - 68 F.

Ce numéro hors série comprend 3 chapitres principaux : le changement de la condition enseignante et du profil des enseignants (28 pages), l'exercice de la fonction enseignante (30 pages), les enseignants, la pratique pédagogique et les nouvelles technologies (18 pages), et 4 annexes (72 pages) : notes statistiques, tableaux régionaux, indicateur de l'éducation dans le monde, rapports et publications.

Nous nous arrêtons ici sur le chapitre concernant les nouvelles technologies.

Il semble que les pays soient de plus en plus nombreux à placer les enseignants et la pédagogie au cœur du débat sur l'application des nouvelles technologies¹ à l'éducation avec l'espoir qu'elles faciliteront « l'éducation pour tous ».

La première partie souligne des disparités considérables entre les différents pays. Là comme ailleurs, les problèmes des pays riches ont peu de choses à voir avec ceux des pays pauvres (il y a moins de téléphones dans toute l'Afrique que dans la seule ville de Tokyo !). Pour ce qui concerne les « inforiches », le souci majeur est l'alphabétisation informatique des jeunes générations pour répondre aux besoins prévisibles. Ainsi, aux USA, on estime qu'en l'an 2000 la proportion des emplois nécessitant l'usage de l'ordinateur pourrait atteindre 60 %. Il s'agit d'y faire face. Mais on constate aussi de la part des enseignants un intérêt croissant pour l'ordinateur facilitant l'enseignement dans les différentes disciplines.

Dans la deuxième partie, le rapport s'intéresse à la nouvelle dimension apportée par Internet et aux énormes investissements qui seront nécessaires pour améliorer les capacités de communication. Comment ne pas creuser encore plus le fossé entre inforiches et info-pauvres ?

Revenant dans la troisième partie sur l'intérêt pédagogique des technologies nouvelles, le rapport insiste sur l'enseignement à distance, l'enseignement des sciences, les difficultés rencontrées au cours de la

¹ Dans ce rapport l'expression « nouvelles technologies » désigne l'informatique dont les matériels et logiciels de communication.

recherche des informations sur le réseau Internet, le problème des logiciels éducatifs, et les nouveaux rôles dévolus aux enseignants.

Enfin, dans la dernière partie, les auteurs analysent les conséquences pour les enseignants et la pratique pédagogique du développement des nouvelles technologies. Dans tous les pays développés on constate une insuffisance des matériels et des logiciels pédagogiques et le caractère contraignant des objectifs pédagogiques et des programmes d'enseignement. L'observation de classes bien équipées, dans des écoles où le programme scolaire ordinaire a été assoupli pour laisser la place à des activités d'apprentissage centrées sur l'ordinateur, a permis de constater une nette amélioration de l'acte d'enseigner et de celui d'apprendre. Retenons cette conclusion raisonnable : « D'une manière générale, les recherches faites ne sont pas encore suffisamment probantes pour établir une nette supériorité des résultats obtenus par rapport à ceux de la pratique pédagogique traditionnelle, mis à part l'avantage que représente le fait d'apprendre à se servir des nouvelles technologies elles-mêmes à différents usages ; mais c'est sans doute justement cette dernière acquisition qui s'avère de plus en plus utile dans la vie active hors du cadre scolaire. »

Curieusement, le problème de la formation des enseignants à la maîtrise technique et pédagogique des technologies nouvelles n'est pratiquement pas abordé, y compris dans le chapitre 2 sur l'exercice de la fonction enseignante.

CHERCHER SUR INTERNET

Les sites-outils incontournables - W. Bourgeois - 1998 - 64 pages - Éd. J.C.i. inc - 28 F/

Ce petit guide québécois a choisi, plutôt que de donner une compilation de milliers d'adresses (à la manière de « Sites internet ». Le guide 98 ; cf. par ailleurs), de proposer une centaine de sites-clés qui permettent de tout trouver.

C'est d'abord un chapitre sur les moteurs de recherche (20 pages), puis tout une série de comment... ? (Comment repérer des nouveaux sites, trouver une adresse email, un programme, trouver un FAQ, accéder à 16 000 news-groups, faire connaître son site Web, dialoguer sur le Web, etc. Un petit guide qui vous en donne pour votre argent.

CARI-INFO

n°94 - avril 98 - 34 PAGES.

Ce numéro sur le thème « nouvelles technologies et enseignement des sciences » a retenu tout particulièrement notre attention. On y trouve les tests de 4 logiciels : Cosmos et l'Océan des origines sur CD-ROM ; Génériss et Dynamic. La rubrique « sur le terrain » qui rend compte de la constitution d'une banque d'exercices en sciences physiques, présente le groupe Eibe sur les biotechnologies, analyse différents documents sur le climat, présente les activités d'une classe de quatrième recherchant sur le web des informations sur la tectonique des plaques, disserte sur les apports des NTIC aux sciences de la vie et de la Terre, commente la vidéo-microscopie et les banques d'images.

La rubrique « Réflexions » avec « Expérimenter plus et mieux », « Avantages et inconvénients des expériences assistées par ordinateur » et « Enseignement classique et enseignement médiatisé ».

La rubrique pratique : « mesures radiométriques et traitement d'images à l'aide de Winrad » et « Navica MVC FD7 et Paint Shop Pro = des images numériques faciles à produire ».

Tout cela en 34 pages. Bravo.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Rapport du groupe de travail présidé par Francis Lorentz.

Nous n'avons pas la place de résumer ici ce rapport de 120 pages, nous n'en reproduisons que l'introduction. Les collègues intéressés peuvent le consulter sur : < www.premier-ministre.gouv.fr/PM/rapports.htm > ou se le procurer à la Documentation Française.

« La révolution de l'Internet bouscule nos modes de pensée, traditions juridiques et administratives et modifie les règles de la compétition. Elle crée une situation d'incertitude, aux évolutions largement imprévisibles, mettant en cause le cadre intellectuel et les méthodes habituelles d'action de l'État. Au cœur de ces transformations, le commerce électronique peut être sommairement défini comme l'ensemble des échanges numérisés, liés à des activités commerciales, entre entreprises, entre entreprises et particuliers ou entre entreprises et administrations ; les moyens employés pour ces échanges sont divers puisqu'ils vont du téléphone à la télévision numérique en passant par les liaisons informatiques spécialisées ou le Minitel. Il ne s'agit pas en soi

d'un phénomène nouveau puisque les échanges électroniques, notamment grâce aux échanges informatisés de données (EDI), se sont largement développés au cours des dix dernières années entre entreprises et entre entreprises et administrations.

L'irruption de l'Internet modifie considérablement la perspective, puisque son coût réduit et sa relative simplicité d'utilisation en favorisent une diffusion très rapide, notamment vers les petites entreprises et vers les consommateurs. Le développement de la vente électronique des produits et services par les entreprises aux consommateurs constitue aujourd'hui le phénomène le plus médiatisé. Mais, même si la croissance de cette activité est plus rapide que celle du commerce interentreprises, ce dernier constituera encore en l'an 2000 plus de 80 % des échanges commerciaux électroniques. La banque électronique fait partie de cet ensemble ; toutefois, en raison de la spécificité de ce secteur, elle n'a été prise en compte dans le champ de cette étude que pour sa contribution, à travers la gestion des systèmes de paiements, aux autres transactions commerciales.

Le rythme de développement de ce nouveau mode d'échanges fait l'objet de prévisions contrastées au moins en ce qui concerne les ventes aux consommateurs, en raison des incertitudes qui pèsent sur la rapidité d'évolution des comportements et sur le modèle économique qui structurera cette nouvelle forme de distribution. Mais il est certain que l'émergence progressive d'une « place de marché mondiale », fondée sur la numérisation des informations, l'intégration de l'image, de la voix, des données, leur diffusion planétaire instantanée, et s'appuyant sur des technologies en progrès rapide, peut constituer une opportunité majeure pour les entreprises, les consommateurs et l'économie dans son ensemble. Cette perspective est encore amplifiée si l'on prend en compte l'incidence des réseaux intelligents sur les autres dimensions de la vie collective ou privée : formation, vie associative, expression d'identités culturelles ou expression de la citoyenneté.

Pour tirer parti de la mutation en cours, les entreprises ont à repenser profondément leurs modes de fonctionnement en les structurant autour des flux d'information. L'efficacité et la créativité déployées dans la mise en œuvre des technologies de collecte, d'exploitation et de diffusion des informations deviennent rapidement des éléments discriminants pour des fournisseurs confrontés à des clients que ces technologies rendent plus exigeants.

Par ailleurs, cette nouvelle dynamique de marché, caractérisée par la dématérialisation des transactions et leur indépendance par rapport à la géographie et aux frontières, remet en cause la pertinence et l'efficacité des règles et obligations définies par les États et organisations internationales. De nouvelles règles du jeu s'esquissent, souvent à l'initiative des acteurs du marché. Mais l'essentiel reste à faire et doit, pour prendre en compte le renforcement de l'intégration mondiale, être traité dans un cadre international.

Les États-Unis, qui ont saisi très tôt les enjeux de cette nouvelle donne, ont pris l'initiative de proposer un ensemble d'orientations très libérales. De son côté, l'Union européenne voit là l'occasion d'accélérer la structuration d'un véritable marché intérieur intégré. Dans ce cadre, la France peut favoriser l'émergence de solutions qui concilient le dynamisme des marchés et la préservation des valeurs communes aux pays européens.

L'internationalisation du débat ne doit pas masquer pour autant que les États conservent un rôle essentiel pour permettre aux entreprises, aux consommateurs et aux citoyens, de tirer le meilleur parti des opportunités nouvelles.

Il s'agit de faire évoluer rapidement le cadre législatif et réglementaire pour accroître la confiance des entreprises et des consommateurs dans le fonctionnement de ces nouveaux marchés, et lever les blocages qui pourraient résulter de l'inadéquation des textes ou des pratiques, tout en préservant la capacité de l'État à conduire ses missions régaliennes : faire respecter la loi, assurer la sécurité, prélever l'impôt...

Par ailleurs, l'État est un acteur majeur de la vie économique, acheteur de produits et de services, gestionnaire de procédures qui encadrent la vie des entreprises, fournisseur d'informations économiques, sociales et financières. En utilisant pour son propre compte les nouvelles technologies, en les mettant en œuvre dans ses relations avec les entreprises et les citoyens, l'État doit, par son exemplarité exercer un effet d'entraînement, et accélérer le passage de l'économie française à l'âge numérique.

L'avenir du commerce électronique dépend de la croissance du nombre d'utilisateurs de l'Internet, qu'il s'agisse de vendeurs ou d'acheteurs. Le développement du marché passe donc par l'encouragement donné à toutes les formes d'utilisation de l'Internet, mais aussi, et prioritairement pour ce qui concerne le Ministère de l'Économie, des

Finances et de l'Industrie, par une assistance apportée dans ce domaine aux petites et moyennes entreprises.

Enfin, la croissance des échanges électroniques s'accompagne d'un développement très rapide des technologies, produits et services des secteurs de l'information et des communications. Cela ne doit pas profiter qu'aux seuls fournisseurs les mieux placés aujourd'hui - trop rarement français - mais favoriser le développement d'activités nouvelles et innovantes. Que ce soit par le recours à l'arsenal traditionnel d'aides ou par la mise en œuvre de dispositions favorables à la création d'entreprises nouvelles, l'État peut contribuer au développement d'une offre compétitive de produits et de services, génératrice d'emplois souvent très qualifiés.

L'importance des enjeux, l'évolution rapide de la problématique, l'ampleur des changements requis de l'État, imposent sans doute que celui-ci et plus particulièrement le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie mettent en place un dispositif spécifique de pilotage de l'ensemble des efforts Car il y a urgence et il ne s'agit pas que de commerce. Ce qui est en cause c'est à terme, la capacité de la société française à tirer profit d'une véritable révolution industrielle. La France a pris du retard dans certains domaines. Mais les cartes se redistribuent tous les jours et nous disposons d'une expérience et de savoir-faire uniques qui devraient nous permettre de reprendre place dans le peloton de tête de ceux qui maîtrisent le mieux et de la manière la plus créative les nouvelles technologies de l'information et de la communication. »